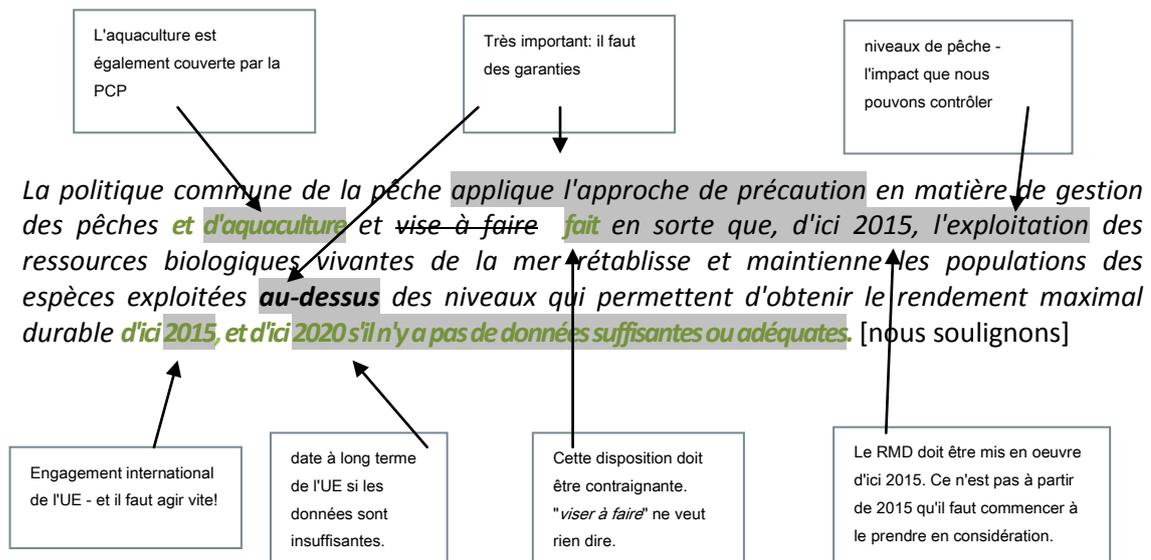


## Nous avons une occasion unique pour arrêter la surpêche...

... et actuellement, le RMD (Rendement Maximum Durable) est notre meilleur atout pour sauver les stocks halieutiques de la surexploitation et de leur effondrement. Plus de la moitié de ces stocks sont actuellement sur-pêchés. Gérer les stocks de manière à ce qu'ils soient au-dessus du RMD et pêcher de sorte que ces seuils soient maintenus contribuerait également à réaliser plus de profits et de meilleures carrières dans l'industrie de la pêche. Le problème, c'est que le RMD est un concept simple, mais qui peut facilement prêter à confusion.

## Que faut-il faire avant tout?

L'article le plus important de la réforme de la Politique Commune de la Pêche (PCP) est l'article 2(2). Bien reformuler cette disposition permettrait de mettre fin à la surpêche. Dès lors, il est crucial que cet article soit établi comme suit (le texte indiqué *en vert* est proposé par ClientEarth, les suppressions proposées sont *biffées*.)



## Pourquoi faut-il agir?

En ce qui concerne la réforme de la PCP, les niveaux de pêche durable sont déterminés par référence au RMD d'un stock. Le RMD peut renvoyer soit à la taille (biomasse) d'un stock quand ce dernier est capable de produire son nombre maximum de poissons, soit au niveau de pêche (mortalité de pêche) qui pourrait raisonnablement résulter dans le maintien d'un stock au niveau de biomasse capable de produire le RMD. **Des stocks "sains" atteignent ou sont au dessus de leur RMD**, des stocks sur-pêchés en sont en dessous. Inversement, **pêcher durablement signifie pêcher en dessous du RMD**, tandis que sur-pêcher signifie pêcher au dessus du RMD.

Nous contrôlons les niveaux de pêche, pas les niveau de stocks.

Il y a beaucoup de facteurs qui influencent la biomasse des stocks halieutiques, et nous ne pouvons pas

Pour une explication approfondie (en anglais) voyez notre briefing technique:

<http://www.clientearth.org/reports/briefing-managing-eu-fish-stocks-so-that-they-are-sustainable-and-profitable.pdf>

Consultez notre blog (en anglais) pour une explication sur les différences entre  $B_{RMD}$ ,  $SSB_{RMD}$  et  $F_{RMD}$

<http://www.clientearth.org/hotair-blog/maximum-sustainable-yield-a-clientearth-guide/>

contrôler la plupart de ceux-ci. C'est pour cette raison qu'il est difficile de promettre que les stocks halieutiques atteindront avec certitude des niveaux durables à partir d'une date précise (bien qu'une date limite à long terme fixée à 2020 a déjà été inscrite dans la Directive cadre stratégie pour le milieu marin et que nous devons nous y tenir). Ceci dit, **nous avons un contrôle absolu sur la mortalité des poissons - à savoir sur la quantité de poissons que nous prenons de la mer.**

Ceci est comparable à un compte en banque: vous ne pouvez pas contrôler combien d'argent il y aura sur votre compte dans trois ans, parce que vous ne contrôlez pas le taux d'intérêt. Cependant, vous pouvez contrôler la somme que vous retirez de votre compte, ce qui vous permet dès lors de ne retirer qu'un montant qui permettra à votre investissement de croître (ou du moins d'être stable).

### Admettre un degré d'incertitude est essentiel pour des stocks durables

Il est difficile de déterminer avec précision quand un stock halieutique produira le RMD. C'est la raison pour laquelle, si nous tenons vraiment à remplir nos objectifs et engagements internationaux relatifs à la gestion durable des stocks halieutiques, nous devons prendre des précautions telles que prévoir un "tampon" qui permettra de faire face à cette incertitude. Il se pourrait par exemple que nous ayons sur-estimé la quantité de poisson dans un stock et que nous calculions les quotas de pêche autorisés sur base de cette sur-estimation: de cette manière, nous sur-pêcherions le stock sans nous en rendre compte! De même, nous aurions pu sous-estimer l'intensité de la pêche qui a lieu et dès lors l'impact de la pêche sur le stock; à nouveau, nous sur-pêcherions un stock sans le réaliser. Pratiquement, cela signifie que nous devons nous assurer que **les stocks soient à des seuils au dessus de ceux qui peuvent produire le RMD**, et s'assurer que les taux de mortalité des poissons soient inférieurs à ceux qui mèneront selon nous au RMD. Si nous reprenons notre exemple du compte bancaire, c'est comme si nous retirions *moins* que la somme qui serait générée par les intérêts. Ceci permettrait de prendre en compte les éventuels changements du marché où les chutes des intérêts ou des taux de croissance. Et comme actuellement, nous ne savons pas comment les taux d'intérêts (autres influences sur les stocks halieutiques) vont évoluer dans les prochaines années, il vaut mieux ne pas s'engager immédiatement sur la question de savoir exactement de *combien* nous voulons excéder le niveau de sécurité de notre épargne (à savoir, exactement à quel pourcentage au-dessus du RMD les stocks doivent être). Du moment que les stocks soient au-dessus du RMD et que le niveau de pêche soit en dessous du RMD, peu importe l'intensité - 1% ou 90% - nous rétablirons tous les stocks et la pêche à des niveaux productifs et il y aura plus de flexibilité pour les gérer correctement.

Cette approche, à savoir la détermination d'un taux de mortalité par pêche qui conduira au RMD comme *une exigence minimale* pour la gestion des pêcheries est reconnu en droit international depuis près de deux décennies et est recommandé ces six dernières années par la Commission européenne. Il est donc plus que temps de suivre cette recommandation.

### Quand avons nous besoin de cela?

Nous devons **fixer des taux de pêche durable le plus rapidement possible**, ceci afin d'assurer un futur prospère pour la pêche européenne. Lors de la conférence de Rio+20 de cette année, l'UE s'est mise d'accord pour prendre d'urgence les mesures nécessaires afin de réaliser ses engagements passés consistant à atteindre le RMD d'ici 2015, le plus rapidement possible. Nous devons faire en sorte que la PCP reformée atteigne cet objectif. Heureusement, plusieurs stocks sont déjà en bonne voie d'atteindre le RMD d'ici 2015. Cependant, pour d'autres stocks, les scientifiques effectuant l'évaluation des stocks auront besoin de plus de temps pour rassembler des données et pour ajuster leurs méthodes de calculs de niveau de stocks avant que nous puissions nous assurer qu'ils ont effectivement atteint le RMD. Ces stocks doivent être au dessus de seuils durables **d'ici 2020 au plus tard** afin de remplir les objectifs de la Directive cadre

stratégie pour le milieu marin. Le temps est donc compté!

**La Réforme de la Politique Commune de la Pêche parviendra uniquement à arrêter la surpêche pour la prochaine décennie si nous pouvons nous assurer que l'Article 2(2) contienne un calendrier obligatoire pour atteindre des niveaux de pêche respectant le principe de précaution et permettant à tous les stocks d'être à des seuils au dessus du RMD.**

#### Contact

**Sandy Luk**

Senior Lawyer

Biodiversity Programme

t +44 (0) 207 749 5977

[sluk@clientearth.org](mailto:sluk@clientearth.org)

**Melissa Pritchard**

Marine Science & Policy Adviser

Biodiversity Programme

t. +44 (0) 203 030 5950

[mpritchard@clientearth.org](mailto:mpritchard@clientearth.org)

**Susie Wilks**

Lawyer

Biodiversity Programme

t +32 (0) 280 84322

[swilks@clientearth.org](mailto:swilks@clientearth.org)